



Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots Auvergne-Nivernais

68 bis avenue Edouard Michelin - 63100 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 98 24 54 - SNCF : 55 07 98

siege63@casi-avuni.fr - www.casicheminots-avuni.fr

**DEMANDE DE RÉSERVATION
DE LA SALLE DU DIÉNAT - MONTLUÇON**

Je soussigné, **NOM, Prénom** (du demandeur) _____

N°C.P. (pour les agents SNCF) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ Domicile : _____ ☎ Service : _____

☎ Portable : _____ e-mail : _____

Agissant à titre

Individuel

Associatif

Demande la mise à disposition de la salle du CASI située au Stade du Diénat à Montluçon aux conditions fixées par le Règlement Intérieur dont je déclare avoir eu et lu copie.

Pour la manifestation : _____ Privé : _____

Prévue le : _____

Pour une journée d'utilisation jusqu'au lendemain 9h00

110 € 00

Gratuite *

Pour deux journées d'utilisation (week-end)

180 € 00

Gratuite *

Un chèque de caution d'un montant de 400 € 00 est demandé (voir article 5 du Règlement Intérieur).

Chèque bancaire de caution N° : _____ Banque : _____

Assurance Responsabilité Civile : Compagnie : _____ N°de contrat : _____

Montant de la participation : _____ Chèque bancaire N° : _____

(1) cocher les cases correspondantes

* gratuité : une fois / an pour les départs en retraite des agents / employés du CASI

* gratuité : une fois / an pour les associations de cheminots, sections syndicales / 3 en semaine

Par la présente, vous vous engagez à :

- 1. Indemniser le CASI y compris au-delà de la caution pour les frais engagés dus à la réparation des dégradations des bâtiments, objets, mobiliers et installations qui pourraient survenir du fait de notre présence.*
- 2. Être présent lors de la manifestation. Ne pas laisser des jeunes mineurs seuls.*
- 3. Ne pas agraffer ou scotcher les décorations sur les murs.*
- 4. À respecter les voisins (musique raisonnable) et les autres utilisateurs du stade.*

Le chèque de caution pourra être encaissé, après visite contradictoire, dans le cas de dégradation dûment constatée, de non-respect du présent règlement ou de non remise des clés dans les délais convenus.

Le respect d'autrui étant un principe fondamental auquel le CASI est attaché, il est vivement conseillé de respecter scrupuleusement tous les engagements sous peine de ne plus avoir la possibilité de réserver la salle.

Fait en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des parties.

A _____ Le _____

Signature de l'utilisateur précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

RÉPONSE DU COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES INTERENTREPRISES :

() Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition la salle du Diénat dans les conditions prévues à notre règlement intérieur.

() Nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande.

A _____ Le _____

Signature du Représentant du CASI